

La stratégie du pourrissement


Pour la première fois depuis 2009, ce 1er mai 2023 était unitaire. La participation historique aux cortèges, dépassant celles du 1er mai 2002 et du 1er mai 2009, alors que cette date constituait la 13ème journée de mobilisation, est non seulement une réussite mais confirme surtout la **détermination d'une très forte majorité de la population** face à un président hautain, méprisant et provocateur qui lui vole **deux années de vie** à la retraite tout en laissant le pays s'enfoncer dans une **grave crise sociale et démocratique**.

E. Macron a beau tenter la diversion annonçant vouloir « passer à autre chose » et « rechercher l'apaisement » en ouvrant de nouvelles « séquences », lui et son gouvernement, **jouant la stratégie du pourrissement et la carte de la répression policière**, se heurtent à un problème de taille : une **colère immense qui ne faiblit pas** comme en témoignent les mobilisations ou les casseroles partout où se déplacent le président et les membres de son gouvernement.

Dans l'Éducation, comme sur les retraites, **le gouvernement passe en force avec le « pacte »** au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales qui ont claqué la porte des discussions. Conditionnant des mesures salariales à de nouvelles missions - **il n'est donc en rien une revalorisation** - le « pacte » va alourdir notre charge de travail, aggraver les inégalités femmes-hommes, dénaturer nos métiers tout en menaçant nos statuts ! **Le SNES-FSU exige son abandon et appelle les collègues à ne pas le signer.**

Alors qu'E. Macron promettait une revalorisation pour toutes et tous de 10% en janvier 2023 sans conditions, **elle ne dépassera pas, en moyenne, 5,5%** en septembre 2023 et ne concernera pas tous les personnels, les AED et les AESH en étant scandaleusement exclus à ce stade... Au-delà des mesures indemnitaires, le SNES-FSU revendique prioritairement des augmentations indiciaires prises en compte dans le calcul de la retraite. Revaloriser le point d'indice et réindexer son évolution sur l'inflation est essentiel. **C'est plus de 20% de revalorisation de la valeur du point qu'il faudrait** pour compenser les pertes subies. Dans un contexte d'inflation, de crise de recrutement et d'épuisement professionnel, le SNES-FSU continue d'exiger une revalorisation de toutes et tous, sans contreparties, à toutes les étapes de la carrière.

Refusant toujours cette **réforme injuste et brutale des retraites** rejetée par plus de 90% des actives et actifs et par 70% de la population, le SNES, avec la FSU et l'intersyndicale, appelle, avant l'examen de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites le 8 juin, à **une nouvelle journée de grève et de manifestations le 6 juin prochain.**

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye, Philippe Leyrat, secrétaires académiques adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 199

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 1 :	Edito
Page 2 :	Annonces salariales Stage « Salaires, carrières »
Page 3 :	Non au pacte ! « Réforme du collègue »
Page 4 :	Rendez-vous de carrière Mutations intra 2023 Actu CPE
Page 5 :	Catégories Caisse de solidarité
Page 6 :	FS-SSCT académique Soutien à notre camarade Denis
Page 7 :	Mobilisation en images
Page 8 :	Qui fait quoi à la section académique ? Salah Hamouri à Clermont

Annonces salariales : un budget insuffisant et un redoutable pacte à combattre !

Mesures « Socle » : le compte n'y est pas !

Le candidat Macron avait promis de revaloriser de 10% les carrières pour rendre leur attractivité aux métiers de l'éducation. Le SNES-FSU a chiffré le budget nécessaire à la réalisation de cette promesse à 3.6 milliards d'euros par an. Or, les annonces du 20 avril 2023 portent sur 1.9 milliards d'euros à terme. Le compte n'y est donc pas !

Après des années de déclasserement salarial et de perte de pouvoir d'achat (entre 15 et 25% ces dernières années), dans un contexte d'inflation galopante, et alors que plus personne aujourd'hui ne conteste le fait que les enseignant.es français.es sont parmi les plus mal payé.es des pays de l'OCDE, revaloriser le point d'indice et réindexer son évolution sur l'inflation pour éviter les pertes de pouvoir d'achat à venir auraient dû aller de soi. On en est très loin !

Les mesures « Socle » annoncées, sans contrepartie contrairement au volet « Pacte », si elles comportent quelques avancées, demeurent très insuffisantes. **Le SNES-FSU entend continuer à peser, par la mobilisation et l'action dans les instances, pour une revalorisation ambitieuse des carrières de toutes et tous, dans un contexte de crise de recrutement et d'épuisement professionnel, pour toutes les catégories y compris les AED et les AESH.**

Des mesures indemnitaires

Le doublement de la part fixe de l'ISOE, à 2550 € brut au 1er septembre 2023, et l'alignement de la part modulable pour les professeurs principaux de Première, de Terminale sur les autres niveaux à 1476 €, qui faisaient partie des revendications du SNES-FSU, n'avaient pas initialement été proposés par le ministère. Le SNES-FSU prend acte également d'avoir été entendu sur l'exigence d'aligner l'indemnité des professeur.es documentalistes sur l'ISOE à 2550 €. Les indemnités des PSY-EN et CPE évoluent comme l'ISOE et progressent donc de 1294 € brut.

La prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires et abondée jusqu'au 7° échelon de la classe normale. Les agent.es non-titulaires sont concerné.es par les évolutions sur l'ISOE et sur la prime d'attractivité. En revanche, le ministère ne communique pas sur une évolution équivalente de la prime d'attractivité des professeur.es agrégé.es.

Le SNES-FSU revendique prioritairement des augmentations indiciaires, qui contrairement aux mesures indemnitaires, sont cumulatives sur la carrière, prises en compte dans le calcul de la pension de retraite et indexées sur les revalorisations futures de la valeur du point.

Des mesures sur les carrières

Le flux annuel garanti de promotion de la classe normale vers la hors-classe est porté progressivement de 18% actuellement à 23% en 2025, ce qui devrait réduire d'au moins un an le temps d'attente. Le ministère chiffre à 5 000 le nombre de promotions supplémentaires possibles dès 2023, tous corps confondus.

L'abandon du contingentement de la classe exceptionnelle (et semble-t-il de l'échelon spécial) dès 2024, au profit d'un flux annuel de promotions garanti, était une demande du SNES-FSU. Cela devrait être de nature à désengorger l'accès à ce grade. Pour le

SNES-FSU, l'accès à l'indice de fin de carrière reste l'objectif : définition du ratio de promotion, définition du vivier de promouvables, barème de départage, temps d'attente... De façon transitoire, le contingentement de la classe exceptionnelle est porté de 10% du corps à 10.5% pour la campagne 2023, le ministère estimant à 3 000 le nombre de promotions supplémentaires ainsi créées, tous corps confondus.

Le SNES-FSU veillera à ce que ces évolutions de carrière ne soient pas réservées

aux collègues qui s'engageront dans les missions « pactées » et qu'elles n'impliquent pas un renforcement des procédures d'évaluation et d'encadrement. Il agit pour que tous les corps soient concernés : professeur.es agrégé.es, professeur.es de chaires supérieures, CPE, PSY-EN mais aussi AED et AESH.

Enfin, les modalités de classement initial sont améliorées pour les lauréat.es de tous les concours dès la session 2023 pour permettre une meilleure prise en compte de leur expérience antérieure dans le cadre d'une reconversion professionnelle (prise en compte à hauteur de deux tiers de l'ancienneté acquise).

Le SNES-FSU demande un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières, un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix, une augmentation des salaires des AED et des AESH.

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue



**Stage "salaires/carrières"
Mardi 13 juin 2023**

Que contient précisément le Socle de revalorisation de P. Ndiaye ?
Qui concerne-t-il réellement et à quel niveau ? Qu'est-ce que le Pacte ? Que représente-t-il ? Quelles sont les revendications du SNES-FSU dans ce dossier, et comment les concrétiser ?

Stage, animé par des militant.es de la section académique du SNES-FSU, ouvert à toutes et tous, syndiqué.es et non-syndiqué.es.
Pour participer, inscription sur le site, rubrique « stages syndicaux »



Le « Pacte* » : travailler plus pour travailler plus

* déf. = accord solennel conclu entre un monarque et lui-même (dictionnaire Macron)

Les annonces d'E. Macron confirment que le pacte n'est pas une revalorisation mais une attaque brutale et frontale contre nos métiers. Comme sur les retraites, E. Macron passe en force, au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales qui ont dénoncé la logique du pacte et quitté les discussions, en conditionnant des mesures salariales à de nouvelles missions. Ce n'est donc pas une revalorisation ! Le pacte va aussi alourdir notre charge de travail, aggraver les inégalités femmes-hommes, dénaturer nos métiers en remettant en cause notre liberté professionnelle tout en constituant une lourde menace pour nos statuts !

Quelles missions ?

Il concerne les professeur-es, les CPE et les Psy-ÉN. Pour les CPE, le risque est grand qu'il vienne remettre en cause les équilibres trouvés par la circulaire de missions de 2015. Le pacte fonctionne en brique qu'il est possible de cumuler. Il existe une mission qui entre dans une brique de 18h, des missions qui entrent dans des briques de 24h chacune et des missions forfaitaires, non quantifiables.

- la mission « remplacement de courte durée » (RCD), érigée en priorité par E. Macron et Pap Ndiaye, correspond à une brique de 18h. Les besoins devront être couverts par le chef d'établissement qui devra « saturer le RCD » avant de répartir les autres missions, ce qui confirme la forte pression sur le suivi de ces remplacements. S'engager dans le pacte et dans les remplacements de courte durée, c'est donc une charge de travail supplémentaire mais aussi des contraintes très fortes. E. Macron fait fi de toutes les considérations pédagogiques et organisationnelles et fait porter sur les enseignant-es la responsabilité d'assurer des remplacements que l'institution elle-même ne se met pas en capacité d'assurer, faute de recrutements.

- la participation à Devoirs Faits ou aux stages de remise à niveau pendant les vacances correspondent à des briques de 24h pour chacune de ces missions.

- les missions de référent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, de référent du dispositif découverte des métiers de la 5ème à la 3ème et de mise en œuvre de projets pédagogiques innovants notamment issus du CNR correspondent pour chacune de ces missions à une brique non quantifiable. Les missions ne

sont pas bornées en nombre d'heures mais nul doute qu'elles constitueront une charge de travail très lourde !

Quelle rémunération ?

Une brique sera rémunérée à hauteur de 1250 euros bruts annuels. Pour les briques de 24h, le ministère se targue d'une rémunération horaire supérieure à l'HSE des certifiés-es... mais à un taux inférieur à celle des agrégés-es ! Inacceptable. Et au risque d'aggravation des inégalités femmes-hommes pointé par le SNES-FSU, la seule réponse du ministère est d'annoncer la formation des chefs d'établissement à la conduite des réunions, ou l'existence de demi briques qui collent mieux aux contraintes d'emplois du temps des femmes. Inadmissible !

Quelle organisation ?

Le fonctionnement du Pacte est un redoutable accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est le chef d'établissement qui répartira les Pactes. Il fera ensuite une lettre de mission pour les personnels retenus et contrôlera la réalisation des tâches.

Une réponse hors sol provocatrice et irresponsable !

Le ministère méconnaît complètement la réalité de nos conditions de travail et du fonctionnement des collèges et des lycées à l'image de l'usine à gaz inventée pour organiser le pacte, mais aussi à l'image du fonctionnement annoncé de remplacements à l'interne. Alors que les enquêtes institutionnelles montrent à la fois que les professeur-es ont une charge de travail très lourde (43h en moyenne par semaine selon la DEPP en octobre 2022) et un état d'épuisement avancé (enquête de l'observatoire du bien-être, octobre 2022), que de plus en plus de collègues cherchent à quitter l'Éducation nationale, que les concours ne font pas le plein, la seule réponse d'E. Macron est donc d'alourdir la charge de travail : scandaleux !

leux !

Le Pacte est aussi un redoutable outil d'attaque contre nos statuts (en définissant un nombre annuel d'heures à effectuer, le ministère ouvre la porte à l'annualisation), l'outil politique de la mise en place du projet politique d'E. Macron (réforme du collège, de la vie professionnelle, etc), une école où les personnels sont mis en concurrence les uns avec les autres : au final c'est le chef d'établissement qui choisira les « heureux » élus au Pacte !

Notre statut n'est pas un contrat ! Le SNES-FSU exige l'abandon du pacte, le transfert des financements qui lui sont dédiés vers les mesures du socle accessibles à toutes et tous sans contrepartie et appelle collectivement les collègues à ne pas le signer !

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue



La réforme du collège, c'est celle du Pacte !

Le ministère a publié, au BO du 20 avril 2023, la note de service indiquant les modalités de mise en œuvre des arrêtés modificatifs des classes de 6^{ème} et 6^{ème} SEGPA du 7 avril 2023 (JO du 13 avril).

La « nouvelle sixième » c'est : une heure de soutien ou d'approfondissement en regroupements interclasse, principalement menée par les professeur-es de français et mathématiques sur l'heure supprimée de technologie ou via une brique de Pacte, un accompagnement aux devoirs sous

forme de deuxième brique de Pacte enseignant avec le remplacement au pied levé, une multiplication des contraintes sur les emplois du temps des élèves et des personnels, une attaque contre nos statuts, une tentative de plus de mettre la main sur les pratiques pédagogiques, des temps de concertations énormes et absolument pas prévus, une volonté de se passer du C.A. Toutes les infos sur notre site, rubrique « collège ».

■ Murielle Veisz, Claire Chartrain Lacombe

Carrières, mutations

CAPA de contestation des avis recteur suite aux RV de carrière : la lutte paie !

La CAPA de contestation des avis recteur portés suite aux rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2021-2022 s'est tenue jeudi 30 mars, dans un périmètre nouveau, réunissant désormais tous les corps du second degré. Cette CAPA était la dernière étape d'une procédure de contestation longue voire décourageante pour les personnels mais absolument essentielle pour être rétablis dans leurs droits.

Tout le travail et l'action des élu-es FSU ont mis en évidence les **nombreuses incohérences** entre les items cochés par les « évaluateurs primaires » (chef.fes d'établissement/IA-IPR) et leurs appréciations. De trop nombreuses situations montraient également des **appréciations littérales positives, des positionnements dans les items majoritairement « très satisfaisant » ou « excellent » mais un avis final bien en deçà**, donc incohérent ! Nous avons également dénoncé, une fois de plus, la **grille totalement illisible et incompréhensible** pour les collègues (se reporter à notre déclaration, rubrique « carrière »).

Au final, contrairement aux années précédentes, 18 avis sur 30 dossiers déposés ont été réévalués à la hausse, soit 60% des avis.

Les commissaires paritaires du SNES et des autres syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNESUP et SNUipp) ont fait de nombreuses interventions, défendant à la fois **l'égalité de traitement et les situations individuelles**, qui ont contraint le rectorat à sortir de la situation de blocage dans laquelle nous étions les années précédentes. Bien que nous regrettions de ne pas avoir pu lever toutes les injustices, il s'agit là d'une victoire à mettre au crédit du SNES et des syndicats de la FSU !

Bilan par rendez-vous de carrière tous corps confondus (agrégé-es, certifié-es, CPE, PsyEN, PLP, PEPS) :

Au total, 15 avis "très satisfaisant" ont été réévalués en "excellent", 3 avis "satisfaisant" en "très satisfaisant".

1^{er} RV (6^e → 7^e échelon) : 1 contestation / 0 amélioration

2^e RV (8^e → 9^e échelon) : 14 contestations / 8 améliorations

3^e RV (9^e + 2 → hors classe) : 15 contestations / 10 améliorations

Le SNES-FSU invite les collègues en désaccord avec l'avis recteur attribué suite aux rendez-vous de carrière à faire un recours. Faites-vous aider, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

■ Fabien Claveau, Philippe Leyrat

Mutations Intra 2023 : le SNES-FSU à vos côtés !

Les **opérations de mutations** sont à la croisée de l'intérêt général (en assurant l'effectivité du service public sur tout le territoire) et de l'intérêt personnel et/ou professionnel, des collègues. Elles sont un **moment important** de nos vies professionnelles et personnelles. **Le SNES-FSU est là pour informer et défendre les personnels** tout en portant ses exigences collectives pour une amélioration des règles du mouvement.

Les barres Inter ont connu une baisse relative en 2023 dans plusieurs disciplines et si elles restent encore élevées et ne permettent finalement pas à plus de demandeuses et demandeurs que l'an dernier de rentrer dans l'académie de Clermont, **le SNES-FSU a accueilli avec plaisir beaucoup d'entrant-es** de retour pendant ses réunions spécifiques. La mise à disposition sur notre site académique de nombreux outils et le travail des militant-es de la section académique ainsi que celui de celles et ceux des sections départementales a



permis de renseigner un nombre considérable de collègues souhaitant muter. **Ces sollicitations montrent bien la confiance des demandeurs en l'expertise du SNES-FSU.**

Le SNES-FSU et ses militant-es seront également aux côtés de la profession pour la phase importante de la vérification des barèmes du 15 mai au 30 mai. Et à partir du 19 juin et de la publication des résultats par le rectorat, **le SNES-FSU appelle à multiplier les recours individuels** afin que les commissaires paritaires puissent obtenir des informations supplémentaires à celles publiées par l'administration et exercer un travail essentiel de vérification de son travail.

De même, jusqu'au mois de juillet, nous serons aux côtés des **TZR** pour les accompagner dans la phase d'ajustement et nous suivrons également celles et ceux ayant formulé une demande de révision d'affectation. **Le SNES-FSU est à vos côtés à chaque étape du long processus qu'est le mouvement intra-académique.**

■ Marc Bellaigue, Delphine Bertrand

Catégories

CPE

L'année scolaire qui s'achève a encore été riche d'actualité et les contraintes de calendrier liées, en particulier, à la lutte contre la réforme des retraites n'ont pas permis la mise en place d'un 2^e stage catégorielle CPE cette année. Néanmoins nous vous invitons à vous inscrire nombreuses et nombreux au stage « salaires/carrières » organisé le 13 juin 2023 par la section académique, **les CPE sont concernés par les évolutions salariales** induites par la mise en place du Socle et du Pacte à la rentrée de septembre 2023 et les conséquences sur l'exercice de notre métier.

Cette année a vu la création de 2 postes de CPE dans les collèges de Lempdes et Jeanne d'Arc dans le Puy-de-Dôme. Nous intervenons régulièrement pour ces implantations dont nous nous félicitons. Pour les collèges dépassant 600 élèves et ne comptant qu'un poste de CPE, prenez contact avec nous afin que nous puissions intervenir dans les instances académiques.

4 Nous avons été reçus en **audience au rectorat le 20 mars 2023**

par le secrétaire général, la DRH, l'adjointe chargée des moyens, la cheffe de la DPE, le directeur de cabinet du recteur et les trois IA/IPR EVS, cette simple composition montre l'importance accordée par le rectorat à la catégorie des CPE et à leur syndicat majoritaire. La délégation du SNES-FSU était quant à elle composée de Fabien Claveau, secrétaire académique, Olivier Raluy, secrétaire national CPE, Philippe Leyrat, responsable académique CPE et Eric Sabin, élu des personnels. **Les échanges ont duré 1h30 et ont permis de montrer à quel point, dans notre académie, la représentativité du SNES-FSU est incontestable.**

Nous vous ferons un compte-rendu exhaustif de cette rencontre prochainement mais avons rappelé les **mandats du SNES-FSU**, non les CPE ne sont pas des chefs de service, non la rédaction d'un projet de vie scolaire n'est pas dans nos missions, non nous ne sommes pas sur des fonctions d'adjoint aux chefs d'établissement ! Bonne fin d'année à toutes et à tous !

■ Philippe Leyrat

NON-TITULAIRES

Ni re-connu-es, ni re-valorisé-es

Alors que Macron et son ministre de l'Éducation nationale annoncent sur les plateaux télé une revalorisation inédite des enseignant-es, CPE et documentalistes, **les non-titulaires ne se retrouvent pas du tout dans ce compte d'apothicaire.**

La revalorisation « socle » qui consiste à augmenter l'ISOE d'un montant de 1294 € bruts/an et la prime d'attractivité de 300 € bruts/an pour porter l'augmentation des salaires des non-titulaires à une somme d'un peu plus de 100 € bruts n'a rien d'historique mais elle relève d'une duperie sans précédent. Ne parlons même pas du « pacte » que le SNES-FSU rejette, avec juste raison, sans aucune réserve. Le « pacte » est un outil de new management public qui a pour objectif principal de casser le « statut » dans la Fonction publique afin de pérenniser la « contractualisation » dans toutes ses sphères. En réalité, la logique du gouvernement est non seulement de faire des économies en recrutant de plus en plus de non-titulaires payé-es avec des salaires bas mais également de réduire les indépendances des agent-es publics par rapport à leur hiérarchie. En d'autres termes, cette campagne de « revalorisation » du gouvernement est tout simplement du saupoudrage. Pour le SNES-FSU, la seule revalorisation qui vaille est

une augmentation substantielle du point d'indice avec une refonte méliorative de la grille indiciaire.

Pour le SNES Clermont, le rôle important que jouent les non-titulaires dans les services publics doit être mesuré à juste titre tant en termes de rémunération que de conditions de travail. La précarisation de nos collègues non-titulaires participe à la casse du « statut » dans la mesure où elle installe une mise en concurrence erronée entre les titulaires et les non-titulaires. Pendant que le nombre de recrutement de non-titulaires croît sous le sceau de leur « fidélisation », on assiste à une réduction drastique du nombre de postes offerts aux concours internes et externes. Le SNES-FSU dénonce avec énergie cette politique néolibérale et revendique un plan de titularisation massif des non-titulaires pour pallier la pénurie de personnels au niveaux académique et national.

La fragilisation de l'emploi des non-titulaires s'accroît c'est pourquoi les militants du SNES Clermont ne ménagent aucun effort pour accompagner les collègues dans le respect de leurs droits notamment en cette période de renouvellement des contrats où non-titulaires en CDI et en CDD sont suspendus à l'avis d'un chef d'établissement ou d'un inspecteur pour voir leur contrat reconduit. **N'hésitez pas à nous contacter pour une amélioration de vos conditions de travail et le respect de vos droits.**

■ Abdoul Faye

AESH

Le ministère de l'Éducation nationale a présenté un projet de grille pour l'année scolaire prochaine avec un premier échelon l'indice à 355

au lieu de 353. Or avec **l'augmentation de 2,19 % du SMIC au 1er mai, cette grille est obsolète** avant même sa mise en application puisque l'indice majoré minimum est à 361. Actuellement, les AESH subissent donc **9 années sans augmentation salariale** et au bout de 9 ans, un gain de 4 points d'indice soit 15€ !

Quant à la **prétendue augmentation** de 10% promise en septembre 2023, de pseudo-discussions sont en cours au ministère de l'Éducation nationale...

Enfin, on retrouve dans le dossier de presse de la **conférence nationale sur le handicap du 26 avril dernier**, une proposition de

regroupement du cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'Accompagnant à la Réussite Educative (ARE). La conséquence serait la fusion de l'accompagnement du handicap avec les autres difficultés éducatives. La création des ARE, c'est **nier la spécificité de notre métier et l'expertise qu'il demande**, les AESH devenant les bouche-trous officiels du service public d'éducation ! Le métier d'AED lui aussi disparaîtrait ! Les ex-AED vont-ils alors eux aussi intégrer les PIAL ? Intervenir dans le premier degré ? Assurer une partie des missions jusqu'ici dévolues aux AESH ?

Beaucoup de questions et des perspectives qui s'annoncent bien sombres pour les AESH et les AED. Mais l'heure n'est pas au découpage, il est plus que jamais à la **colère** et à la **détermination**.

■ Isabelle Dyduch



Caisse de solidarité



Caisse de solidarité du SNES-FSU Clermont contre la réforme des retraites

Le SNES-FSU a mis en place une **caisse de solidarité** pour aider les syndiqué-es grévistes qui se trouvent en difficulté financière, en particulier les **plus précaires (AED, AESH, contractuels et personnels en début de carrière)**.

Pour contribuer à cette caisse de solidarité :

Vous pouvez envoyer votre soutien par chèque à l'ordre du SNES-FSU Clermont à l'adresse suivante : SNES-FSU Clermont - Caisse de grève - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND.

Attention : merci d'indiquer au dos du chèque « **caisse de grève** ». **Vous pouvez également envoyer une cotisation de soutien par CB ou par prélèvement** (si votre cotisation syndicale est prélevée) en vous connectant à votre espace adhérent.

Les donateurs syndiqué-es pourront déclarer leur cotisation de soutien aux impôts en même temps que la cotisation syndicale : c'est de la **surcotisation**. Ils bénéficient alors de la **déduction fiscale (ou du crédit d'impôts) de 66%**, dans la limite de 1% du traitement brut imposable annuel.

Merci à toutes celles et ceux qui ont déjà contribué ou contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues engagé-es dans l'action contre une réforme des retraites injuste et brutale !

Pour solliciter cette caisse de solidarité :

Chaque adhérent-e, à jour de cotisation, peut solliciter cette caisse de solidarité en écrivant à la section académique du SNES-FSU à s3cle@sned.edu. Cette aide, **qui s'inscrit dans le cadre des journées d'action nationales ou académiques à compter du 19 janvier 2023**, sera accordée sur **justificatifs** (bulletins de salaire où apparaissent les retenues pour service non fait).

- **Pour les AED, AESH, non-titulaires enseignant-es, CPE, PsyEN** percevant moins de 1 300 euros par mois, prise en charge dès la première journée à **hauteur de 40 euros.**
- **Pour les autres personnels, forfait de 50 euros par journée**, quels que soient la catégorie, le grade et l'échelon, à partir de la 3e journée de grève.

Une commission qui examinera tous les cas particuliers en dehors du cadre établi sera mise en place. L'usage du fonds d'action est présenté en toute transparence au sein de nos instances comme il est d'usage.

N'hésitez pas à nous solliciter.

■ Michel Floriot - Xavier Gourc, trésoriers académiques

Compte-rendu de la FS-SSCT* académique (ex-CHSCTA) du 07 avril 2023

* Formation spécialisée - santé, sécurité et conditions de travail

La Formation spécialisée académique (FS-SSCTA, ex-CHSCTA), compétente pour les questions de santé, sécurité et conditions de travail, s'est tenue vendredi 7 avril pour la première fois suite aux élections professionnelles de décembre 2022. La FSU, très attachée à l'égalité femmes/hommes qu'elle a portée en CHSCTA et qu'elle entend bien faire avancer dans cette nouvelle instance, est la seule organisation à avoir une délégation paritaire : 3 femmes et 3 hommes (3 SNES, 2 SNUipp, 1 SNEP).

Secrétariat :

La FSU s'est portée candidate pour prendre en charge le secrétariat. Pour une durée de 4 ans, c'est donc elle qui assumera cette mission. Un représentant de l'UNSA a été désigné secrétaire adjoint.

Une référente (FSU) au titre des organisations syndicales pour les actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou

sexuel et agissements sexistes a été désignée. La FSU a demandé que le travail engagé au niveau de l'académie sur l'égalité Femmes/Hommes, sujet majeur, soit relancé et que des bilans réguliers sur les violences sexistes et sexuelles soient présentés en Formation spécialisée.

S'agissant du champ de compétences de la FS-SSCTA, le rectorat est dans l'attente de consignes ministérielles. Ce point sera discuté ultérieurement.

Dématérialisation des fiches SST : une revendication de la FSU qui avance (enfin)

Une nouvelle application informatique en cours de test et de finalisation a été présentée aux représentant-es pour que les personnels puissent remplir des fiches SST en ligne. La FSU demandait depuis plusieurs années cette possibilité qui peut être un moyen

de faciliter la démarche et d'accéder plus rapidement aux fiches. Un bilan régulier sera nécessaire pour faire le point sur son efficacité et proposer des améliorations. La version papier du registre (RSST) qui, rappelons-le, doit se trouver dans un lieu accessible (qui ne peut être le bureau du chef d'établissement), devrait être maintenue.

Assistant-es de prévention :

Concernant les assistants de prévention dans les établissements qui ne sont pas toujours nommés malgré la réglementation, la

FSU est intervenue sur le fait que leurs fiches de postes ne sont pas toujours très claires et que la formation et la communication en direction des personnels sont indispensables.

Bilan des accidents du travail :

41 accidents au total dont 32 concernant des femmes et 9 concernant des hommes sont présentés. Ces accidents sont des

chutes, des accidents de manutention, des glissades, des heurts, des agressions (...) ayant donné lieu à des arrêts de travail entre 1 et 90 jours, parfois plus. La FSU s'est associée à une remarque d'une organisation syndicale sur le fait que ces accidents sont sans doute sous-estimés, en particulier ceux concernant les risques psycho-sociaux.

Dangers graves et imminents (DGI) :

Suite à l'examen de deux rapports d'enquête DGI, la FSU a rappelé la nécessité de revoir le protocole pour fixer des modalités d'enquête et de déclaration plus claires et communes dans l'intérêt de la défense des personnels.

Pour toute question Santé et Sécurité au Travail, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Marc Bellaigue, Florine Lazaro



Pas touche à notre camarade Denis Loubière !

Notre camarade, Denis Loubière, co-responsable de la section départementale du SNES-FSU dans le Cantal et secrétaire de section SNES-FSU au lycée Monnet-Mermoz à Aurillac a été destinataire d'un courrier du rectorat, en date du 13 mars 2023, dans lequel il lui est reproché d'avoir fait un « usage inapproprié de l'environnement numérique de travail » le 19 janvier dernier, et adressé « un rappel sévère » à ses obligations professionnelles.

Le 19 janvier dernier, Denis a indiqué sur le cahier de texte la raison de son absence en relayant un mot d'ordre intersyndical national : « grève nationale interprofessionnelle pour la défense de nos retraites », sans plus de commentaires. La pièce jointe accompagnant ce message, caricature de Guillaume Lanneau, n'a visiblement pas plus à une mère d'élève, sans doute hostile au puissant mouvement de contestation contre la réforme des retraites, qui s'en est fait l'écho... le 6 mars dernier, auprès du proviseur.

Or, notre camarade n'en a jamais été informé, comme cela se passe pourtant d'ordinaire dans ce genre de situation, son chef

d'établissement refusant même de le lui faire lire alors que, dans le même temps, il s'empressait de contacter Madame la Directrice des Ressources Humaines. Le fait que ce courrier lui soit adressé deux mois après, en pleine contestation sociale et en pleine crise démocratique, interroge à plus d'un titre, quant à la démarche et aux intentions du proviseur qui ne semblent pas propices à une réelle volonté d'apaisement.

La section académique du SNES-FSU, à l'initiative d'un courrier au recteur signé des 4 secrétaires départementaux de la FSU de l'académie et des sections académiques et départementales des autres syndicats de la FSU, exige qu'il soit mis fin sur le champ à toute tentative d'intimidation envers notre camarade, qu'aucune sanction disciplinaire

ne soit prononcée à son encontre et que ce courrier ne figure à aucun moment dans son dossier administratif. Nous l'accompagnerons prochainement au rectorat bien déterminés à ce que ce courrier d'intimidation finisse à la poubelle.

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue



Mobilisations dans l'académie



Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Tél : 04.73.36.01.67
Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu

Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont



Fabien CLAVEAU
Secrétaire académique
CSA aca., FS-SCT aca.
Bureau national
Stagiaires, concours



Michel FLORIOT
Trésorier académique
SRIAS
Syndicalisation
Logistique



Patrick LEBRUN
CSA aca.
FSU 63
FSU AURA
Lycées



Marc BELLAIGUE
Secrétaire académique
Responsable Mutations/
Carrières, TZR
FS-SCT aca.



Xavier GOURC
Trésorier aca. adjoint
ASH/Inclusion scolaire
CA action sociale
Syndicalisation



Isabelle DYDUCH
Responsable AESH,
Publications
CCP AESH/AED
FS-SCT 63



Claire CHARTRAIN-LACOMBE
Secrétaire adjointe
Responsable Carrières/
Agrégé-es
Collèges



Delphine BERTRAND
Responsable Mutations/
Carrières
Certifié-es
Stagiaires, concours



Amandine MARKIEWICZ
Responsable AED
CCP AESH/AED



Abdoul FAYE
Secrétaire adjoint
Responsable Non Titulaires,
FSU 63, Lycées
CCP non Titulaires



Murielle VEISZ
Collèges, DNB
Carrières
CSA dép.(63)



Katia BONNEMOY
Responsable Psy-EN
Elue CAPA



Philippe LEYRAT
Secrétaire adjoint
Responsable CPE/ Carrières/
Stagiaires
CDEN 63



Paul BATUT
Responsable Non Titulaires
CCP non Titulaires

Michèle FILLIAS Retraitée

Les sections départementales - S2

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental :
snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le
Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu



Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) :

<https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>

Salah HAMOURI, militant palestinien, à CLERMONT le 1^{er} juin



Salah Hamouri, avocat franco-palestinien né à Jérusalem en 1985 a été arrêté en 2005 sous la double accusation de lien avec le FPLP (mouvement de résistance classé terroriste par Israël) et d'implication dans un projet d'assassinat du grand rabbin O. Yosef. Salah rejette ces accusations mais sur les conseils de son avocate il a recours à la procédure de marchandage courante en Israël : il plaide coupable et est condamné par le tribunal militaire à 7 ans de prison au lieu de 14 ; Alain Juppé ministre des Affaires étrangères à l'époque a déclaré que « les aveux faits à l'audience n'avaient été corroborés par aucun élément de preuve ».

Comme Salah le dit lui-même « **tout le peuple palestinien est condamné d'avance** ».

Libéré en 2011, il entreprend des études d'avocat et travaille pour l'association de défense des prisonniers Addameer. Arrêté de nouveau en 2017, il passera 13 mois en détention administrative, procédure qui permet **d'incarcérer sans charges connues, sans procès, sans recours possible** pour une durée de 3 ou 6 mois **renouvelable indéfiniment**. Nouvelle arrestation en 2020 puis en mars 2022 et détention administrative jusqu'à son expulsion forcée vers la France le 18 décembre, son « permis de résident » de Jérusalem ayant été révoqué.

Depuis son arrivée en France, il fait l'objet d'attaques et de harcèlement de la part d'organisations pro-israéliennes, de députés Renaissance et du ministre Darmanin visant à l'empêcher de s'exprimer.

1er JUIN -19h30 à 22h30 – Salle multimédia Conchon, rue Léo Lagrange – Clermont-Fd - Salah Hamouri sera présent avec Pierre Barbancey, grand reporter à l'Humanité et spécialiste du Proche-Orient (organisateur Temps des Cerises, Amis Huma 63, AFPS 63)



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0.70€ - Abonnement annuel : 11.60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

